

14 juillet 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 14 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 14 juillet 2022 à 13h30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que messieurs Marco Savard (*quitte à 15h20*) et Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, Monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

-- -- -- --

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h39

ORDRE DU JOUR

CE-20220714-02

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

PROCÈS-VERBAUX

CE-20220714-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2022.

14 juillet 2022

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Marco Savard quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-20220714-6.1

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal ;

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir:

- Madame la mairesse Andrée Bouchard et madame la conseillère Lyne Poitras au spectacle-bénéfice « Rire pour la santé » organisé par la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville qui se tiendra le 6 juillet 2022, au Théâtre des Deux-Rives;

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-6.2

Demande de participation de membres du conseil à la visite des infrastructures de « Innovation et Développement économique Trois-Rivières »

CONSIDÉRANT que madame Josiane Gagnon, conseillère en communication chez « Innovation et Développement économique Trois-Rivières », a invité madame la mairesse Andrée Bouchard à visiter les infrastructures de « Innovation et Développement économique Trois-Rivières »;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse ne peut effectuer la visite et que madame Mélanie Dufresne remplacera celle-ci.

14 juillet 2022

Que madame la conseillère Mélanie Dufresne soit autorisée à participer à la visite des infrastructures de « Innovation et Développement économique Trois-Rivières » qui s'est tenue le 17 juin 2022, à Trois-Rivières;

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20220714-8.1

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Martin Côté au poste cadre de « Contremaître – Bâtiments » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les nombreux projets en cours à la division – Gestion et planification des biens immobiliers au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT monsieur Martin Côté possède les qualifications et les compétences pour occuper la fonction;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure hors de son unité d'accréditation de monsieur Martin Côté au poste de « Contremaître – Bâtiments » au Service des travaux publics, et ce, en date du ou vers le 18 juillet 2022, et ce, jusqu'au 7 octobre 2022.

Que le statut et les conditions de travail de monsieur Martin Côté soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.2

Affectation temporaire et prolongation du contrat de madame Sylvie Falardeau au poste de « Contremaître - Voirie » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de madame Sylvie Falardeau à titre de « Contremaître – Parcs, espaces verts et voirie » pour le Service des travaux publics, prendra fin le 15 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le poste de « Contremaître – Voirie » est temporairement vacant et qu'il y a lieu de combler;

14 juillet 2022

Que l'embauche temporaire de madame Sylvie Falardeau soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

D'autoriser l'affectation temporaire de madame Sylvie Falardeau au poste de « Contremaître – Voirie » pour le Service des travaux publics, du 15 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Que les conditions de travail de madame Sylvie Falardeau soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres-équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.3

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Zacharie Robert au poste de « Contremaître - Parcs, espaces verts et voirie » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste sera absent du 4 juillet au 12 août 2022 et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions pendant cette période;

CONSIDÉRANT que monsieur Zacharie Robert possède les qualifications et les compétences pour occuper la fonction;

CONSIDÉRANT les nombreux projets en cours à la division des parcs et espaces verts du Service des travaux publics;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Zacharie Robert au poste de « Contremaître - Parcs, espaces verts et voirie », et ce, en date du ou vers le 4 juillet 2022 jusqu'au 12 août 2022.

Que le statut et les conditions de travail de monsieur Zacharie Robert soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.4

Affectation temporaire de madame Stefany Courtemanche au poste de « Conseiller ressources humaines - Unité d'affaires (Unité 1) » au Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT que le poste de Conseiller ressources humaines – Unité d'affaires (Unité 1) est temporairement vacant;

14 juillet 2022

CONSIDÉRANT que madame Stefany Courtemanche possède les qualifications et les compétences pour occuper la fonction;

Que soit autorisée l'affectation temporaire de madame Stefany Courtemanche au poste de « Conseiller ressources humaines - Unité d'affaires (Unité 1) », et ce, en date du 8 août 2022 jusqu'au 23 décembre 2022.

Que les conditions de travail madame Stefany Courtemanche soient celles édictées au Protocole des employés cadres-équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.5

Embauche temporaire de monsieur Raymond Cameron au poste de « Contremaître - Parcs et espaces verts » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste « Contremaître - Parcs et espaces verts » est absent jusqu'au 2 septembre 2022;

Que soit autorisée l'embauche temporaire de monsieur Raymond Cameron au poste de « Contremaître parcs et espaces verts » au Service des travaux publics, rétroactivement au 7 juillet 2022 jusqu'au 2 septembre 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Raymond Cameron soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres-équités et qu'il soit assujéti à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.6

Nomination de madame Nadia Morissette au poste de « Chargé de projets – Bâtiments » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la création d'un poste additionnel de « Chargé de projets – Bâtiments » au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que madame Nadia Morissette travaille à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu depuis le 25 février 2008 et qu'elle est affectée temporairement au poste de « Chargé de projets – Bâtiments » depuis le 14 mars 2022;

14 juillet 2022

CONSIDÉRANT que madame Nadia Morissette satisfait aux exigences du poste;

Que soit autorisée la nomination de madame Nadia Morissette au poste de « Chargé de projets – Bâtiments », et ce, à compter du ou vers le 18 juillet 2022.

Que les conditions de travail de madame Nadia Morissette soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres -équités, et qu'elle ne soit pas assujettie à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-8.7

Embauche de monsieur Patrick Harvey au poste d'« ingénieur de projets » au Service des infrastructures et de la gestion des eaux

CONSIDÉRANT que le poste d'« Ingénieur de projets » à la Division circulation et mobilité active du Service des infrastructures et de la gestion des eaux est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

Que soit autorisée l'embauche de monsieur Patrick Harvey au poste d'« Ingénieur de projets » au Service des infrastructures et de la gestion des eaux, et ce, à compter du 15 août 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Patrick Harvey soient celles prévues au Protocole des conditions de travail des employés cadres équités et qu'il soit assujetti à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20220714-9.1

Acquisition d'une œuvre murale sous le Pont Gouin – Politique de gestion et d'intégration de l'art monumental dans les parcs, espaces verts et lieux publics

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion et d'intégration de l'art monumental dans les parcs, espaces verts et lieux publics municipaux a été adoptée le 6 octobre 2008;

14 juillet 2022

CONSIDÉRANT qu'un jury d'acquisition, constitué par deux élus municipaux, un représentant du Service de la culture, du développement social et du loisir, un représentant du Service des communications, un représentant du Service des infrastructures et gestion des eaux, un représentant de Parcs Canada ainsi que madame Hélène Béliveau et monsieur Roger Alexandre, citoyens et artistes ont procédé à l'évaluation des trois propositions reçues d'artistes professionnels finalistes et ont sélectionné un lauréat;

CONSIDÉRANT que l'œuvre murale sélectionnée sera créée par le « Projet Tyxna », un collectif de muralistes professionnels montréalais de réputation internationale, représenté par monsieur Frédéric Bouchard;

CONSIDÉRANT qu'une activité de médiation culturelle, une vidéo documentaire, un système d'éclairage professionnel et un parcours de réalité augmentée sera offerte par le « Projet Tyxna » à même le budget du projet;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise l'acquisition et la réalisation de l'œuvre murale « L'esprit du Richelieu » sur la surface de béton située sous le pont Gouin, par « Projet Tyxna » sélectionné par le jury d'acquisition, et ce, pour la somme de 80 000 \$ toutes taxes incluses.

Que le greffier, ou la greffière-adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention d'acquisition avec « Projet Tyxna » pour l'acquisition et la réalisation de l'œuvre murale « L'esprit du Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-9.2

Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « La Cargaison » pour l'animation de l'espace public par le biais de créations numériques

CONSIDÉRANT que l'organisme « La Cargaison » est un organisme sans but lucratif et qu'il est mandaté par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la réalisation de lumières sur notre patrimoine, un projet d'art numérique sur la gare Foch et sur l'église Saint-Athanase;

CONSIDÉRANT que la première édition du projet à l'automne 2021 fut un succès et qu'il serait bénéfique de poursuivre ce projet d'envergure touristique;

CONSIDÉRANT que « La Cargaison » est un collectif créatif composé d'artistes et de créateurs de la région;

14 juillet 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente concernant ce mandat précisant les droits, obligations et engagement de la Ville et de l'organisme;

Que soit autorisée la signature de l'entente engageant la Ville pour un montant de 100 000 \$ taxes incluses pour l'animation de l'espace public par le biais de créations numériques sur différents bâtiments patrimoniaux selon les modalités établies aux présentes:

- Dans le cadre de l'évènement « Mon Vieux Saint-Jean la nuit » présentation à nouveau du projet « Lumières sur notre patrimoine » réalisé en 2021 en mapping sur l'église Saint-Athanase;
- Présentation du nouveau projet de mapping vidéo « Lumières sur notre patrimoine : Les fantômes de la gare » du 25 au 31 octobre 2022 sur la façade de l'ancienne gare du Canadien Pacifique, située au 75, rue Foch.

Que soit autorisé le versement de la somme de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme « La Cargaison ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220714-9.3

Autorisations diverses pour l'évènement « Rookery Battle – édition 2022 »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite se distinguer par son offre événementielle créant une signature distinctive et effervescente au territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » désire planifier, produire et réaliser l'évènement « Rookery Battle – édition 2022 », en collaboration avec un regroupement de commerçants du Vieux-Saint-Jean spécialisé;

CONSIDÉRANT que l'accès à l'évènement sera gratuit et ouvert à tous;

CONSIDÉRANT que les services municipaux impactés seront invités à transmettre leurs recommandations afin d'assurer notamment le respect des mesures de sécurité publiques.

Que soit autorisée la tenue de l'évènement « Rookery Battle – édition 2022 » sur la rue Du Quai le samedi 30 juillet 2022 entre 8 h et 23 h, reporté au dimanche 31 juillet 2022 en cas de pluie, conditionnellement au respect des mesures de sécurité publique.

14 juillet 2022

Que soit autorisée la fermeture partielle et temporaire de la rue Du Quai, entre le pont Gouin et l'adresse civique 160, rue Du Quai ainsi que d'y interdire le stationnement durant les heures mentionnées.

Que soit autorisée la vente de produits, de nourriture ou de boissons, dans le cadre de l'événement.

Que soit autorisée une dérogation de bruits pour la période mentionnée de l'événement.

Que soit autorisé le soutien logistique et le prêt de matériel, en fonction des ressources disponibles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-20220714-10.1

Appel d'offres – SA-560-IN-22-I - Mise à jour du balancement hydraulique des réseaux d'aqueduc rive est et rive ouest - ING 751-2022-001.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une soumission pour la mise à jour du balancement hydraulique des réseaux d'aqueduc rive est et rive ouest;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « WSP Canada inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « WSP Canada inc. », le contrat pour la mise à jour du balancement hydraulique des réseaux d'aqueduc rive est et rive ouest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires ou forfaitaire inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-560-IN-22-I en fonction du besoin du service requérant pour un montant à 98 998,88 \$, taxes incluses (option n° 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juillet 2022

TRAVAUX PUBLICS

CE-20220714-12.1

Appel d'offres – SA-2969-TP-22-I - Branchements d'aqueduc et d'égout sur l'avenue Provost (Permis 2021-2566) – 2^{ème} publication

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour des branchements d'aqueduc et d'égout sur l'avenue Provost (Permis 2021-2566) – 2^{ème} publication;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « B.Frégeau et Fils inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « B.Frégeau et Fils inc. », le contrat pour des branchements d'aqueduc et d'égout sur l'avenue Provost (Permis 2021-2566) – 2^{ème} publication, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2969-TP-22-I, pour un montant total de 61 166,70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

CE-20220714-12.2

Appel d'offres – SA-2973-TP-22-I - Location de trois (3) tracteurs à trottoirs et d'un (1) chargeur pour la saison hivernale 2022-2023 (2 lots)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la location de trois (3) tracteurs à trottoirs et d'un (1) chargeur pour la saison hivernale 2022-2023 (2 lots);

CONSIDÉRANT que les soumissions les plus basses provenant de « Équipements Robert inc. » et de « René Riendeau (1986) inc. » se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres.

14 juillet 2022

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Équipements Robert inc. », le contrat pour la location de trois (3) tracteurs pour la saison hivernale 2022-2023 le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2973-TP-22-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 88 760,70 \$, taxes incluses.

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « René Riendeau (1986) inc. », le contrat pour la location d'un (1) chargeur pour la saison hivernale 2022-2023, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2973-TP-22-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 80 482,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS AU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du conseil municipal :

- Procès-verbal de correction n° CE-20220519-6.4;
- Procès-verbal de correction n° CE-20220519-10.2;
- Procès-verbal de correction n° CE-20220519-10.4;
- Procès-verbal de correction n° CE-20220609-14.1.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20220714-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 15h40

Président

Secrétaire
